



PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL
Séance du 28.02.2023

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal en commune d'Alleins sur convocation en date du 21 février 2023.

Présents : ADRAGNA Sandrine, AZARD Emmanuelle, BOYER Mylène, BRONDOLIN Christian, CHANU Jessica, FAURE Nathalie, GENTE Hélène, GRANGE Philippe, GUEZOU Eric, GUY Ghislaine, INSERGUET Thierry, NERVI Christian, PIOTR Fanny et REYBAUD Anne.

Absents excusés : TIBALDI Roxane et WIGT Yves.

Procurations: /

Secrétaire de séance : Madame Fanny PIOTR est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur GRANGE Philippe, Président, annonce que la séance du Comité Syndical est ouverte à 18h35 et vérifie que le quorum est atteint.

Mesdames ADRAGNA Sandrine et PIOTR Fanny ne peuvent pas prendre part aux votes car suppléantes.

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

INTRODUCTION :

Monsieur le Président souhaite tout d'abord un bon retour à Mme LASSO qui reprend ses fonctions de directrice du SIVU Collines Durance à mi-temps thérapeutique pour une durée initiale de 3 mois. Il laisse la parole à Mme LASSO.

Mme LASSO indique que sa reprise s'est bien passée et qu'elle est enthousiaste pour les mois à venir. Elle est ravie de retrouver l'équipe qui a maintenant bien grandi. Elle souligne la qualité des recrutements ayant eu lieu ces derniers mois.

Monsieur le Président remercie l'équipe pour le travail mené au niveau du développement pendant l'absence de Mme LASSO. Il indique que le SIVU Collines Durance est maintenant passé dans une autre dimension et, que pour continuer à avancer, il va être nécessaire de trouver des recettes en 2023. Il précise que le sujet sera approfondi en cours de séance.

Arrivée de Mme BOYER.

Monsieur le Président indique que le développement des Cytises et de l'Espace Jeunes sont prévus sur l'année à venir. Il souligne le recrutement et la pérennisation des postes d'animateurs sur les ACM (notamment face à la difficulté à recruter) et indique que grâce à ces recrutements les listes d'attente ont été absorbées sur les ALSH.

Arrivée de Mme ADRAGNA.

Monsieur le Président laisse la Parole à Mme CHIAPELLO, Responsable de Développement Territorial au SIVU Collines Durance, pour faire un point sur les différentes structures.

Mme CHIAPELLO indique que l'inauguration officielle de l'accueil de loisirs « Les Croc'à Tout » sur la commune de Lamanon a eu lieu avant les vacances. Les élus et la presse étaient conviés par les enfants pour couper le ruban autour d'un buffet. L'un des enfants était fier d'avoir proposé le nom qui a finalement été retenu pour cet accueil de loisirs. Tous les enfants étaient ravis d'avoir participé à cette journée et sont tous repartis avec un morceau de la banderole coupée en souvenir de l'inauguration de leur accueil de loisirs.

Pendant les vacances, l'ALSH « Les Croc'à Tout » a accueilli une moyenne de 26 enfants pendant la première semaine et une moyenne de 27 enfants la seconde. Le nombre de places ouvertes était fixé à 32 enfants. Il n'y avait pas de liste d'attente pour cette structure. Il est toutefois à souligner que la tranche d'âge des moins de 6 ans étaient complètes pour pouvoir envisager une réflexion à ce sujet.

Mme CHIAPELLO indique aussi l'arrivée de la nouvelle directrice de cet accueil de loisirs, Mme Mélodie REVERTE, qui a pris ses fonctions le lundi de la deuxième semaine des vacances. Une première réunion d'équipe s'est tenue dès le 1^{er} mercredi avec l'ensemble des animateurs du site.

Mme CHIAPELLO indique que le nombre de places ouvertes à l'ALSH « Les Tout Chatou » sur la commune de Vernègues, était fixé à 112 enfants. L'ALSH a accueilli une moyenne de 105 enfants sur la première semaine et de 90 enfants sur la seconde. Il n'y avait pas de liste d'attente pour ces vacances.

La brigade volante mise en place depuis quelques mois a pu intervenir pendant ces 2 semaines. Les animateurs se sont répartis sur les différentes structures en fonction des besoins.

Mme CHIAPELLO indique que les deux séjours proposés au centre de vacances Les Cytises étaient complets. 38 enfants sont partis sur le premier séjour et 37 enfants sur le second. Une cérémonie des médailles a été organisée en fin de séjour et les enfants étaient ravis. Pour permettre de faire plaisir au plus grand nombre, du ski a été rajouté au programme du 2^{ème} séjour. Les enfants étaient ravis, ils ont tous participé à cette activité et ceux qui le souhaitaient ont pu passer leurs étoiles.

Arrivée de Mme GENTE.

Mme CHIAPELLO indique que plusieurs journées inter-centres se sont déroulées sur les deux ALSH et qu'elles ont rencontré un grand succès. Les thématiques de ces vacances étaient les suivantes :

- La tête dans les étoiles pour la première semaine,
- Autour des contes pour la seconde.

Elle précise enfin que sur ces vacances 20 animateurs étaient présents sur les 2 sites dont 3 stagiaires en formation BAFA et 3 animateurs de la brigade volante (anciens PEC).

Mme CHIAPELLO précise à l'ensemble des membres que le bilan de ces vacances est retranscrit dans un compte rendu et que celui-ci leur sera adressé par Mme TAYAA.

Arrivée de Mme REYBAUD.

Mme PIOTR demande si une extraction des chiffres de fréquentation des Lamanonais est possible notamment pour l'Espace Jeunes et Les Cytises.

Monsieur le Président propose d'éditer les chiffres pour chaque commune.

Madame GENTE précise que ces éléments pourront servir dans les communes pour les différents bilans : annuel et mi-mandat par exemple.

Rapport N°1 : Approbation de la convention de mise à disposition des locaux municipaux de la commune de Mallemort pour l'Espace Jeunes Intercommunal

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un renouvellement suite au nouveau marché mis en place à compter du 1^{er} janvier 2023.

Madame GENTE précise que cette convention a été approuvée en Conseil Municipal au mois de décembre 2022.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Président indique les rapports financiers seront abordés dans un second temps.

Rapport N°6 : Création de 2 emplois permanents – animateurs ACM

Monsieur le Président précise que ces postes concernent les animateurs qui compose la brigade volante qui permet d'obtenir une certaine flexibilité sur les structures.

Monsieur BRONDOLIN interroge sur le contrat à 35h et demande si ce dernier ne pose pas de problème. Il lui est répondu que ce contrat est lié à un diplôme plus important.

Madame FAURE demande si une mise à disposition des animateurs de la brigade volante dans les communes est envisageable. Il lui est répondu que ces postes ne sont pas concernés par une mise à disposition mais qu'une réflexion est à mener sur les prochains emplois PEC.

Vote à l'unanimité.

Madame REYBAUD rejoint la séance.

Rapport N°7 : Création de 2 emplois PEC

Monsieur le Président précise que ces contrats sont co-financés par l'Etat à hauteur de 40% ou de 60% pour les jeunes issus de quartiers prioritaires.

Pour 2023, une enveloppe est allouée sur le département pour la signature d'environ 50 contrats PEC. Le SIVU Collines Durance a obtenu un accord pour 2 contrats sur les 4 demandés initialement.

Vote à l'unanimité.

Monsieur INSERGUET demande si un organigramme avec des noms en face des postes peut être transmis aux élus. Il lui est répondu que l'actualisation de l'organigramme est en cours et qu'une présentation des nouveaux arrivants sera faite lors du prochain Comité Syndical du mois d'avril.

Rapport N°2 : Approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Monsieur le Président explique que la M57 impose la mise en place d'un Règlement Budgétaire et Financier.

Il précise que le SIVU Collines Durance a pris exemple sur le RBF de l'ATD 13. Le projet de document était joint avec les rapports.

Le passage à la M57 implique des changements au niveau du traitement des amortissements et la création de lignes supplémentaires sur le plan comptable.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°3 : Approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Président quitte la séance et laisse sa place à Mme GENTE pour présenter le compte administratif 2022.

Madame GENTE détaille à l'ensemble des membres présents les chiffres des dépenses et des recettes aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Elle précise qu'un excédant apparaît en recettes mais qu'il correspond en réalité à la PSCEJ 2022 reversée aux communes en 2023.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°4 : Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Président précise que le compte de gestion est établi par la TP. Il précise que les différences relevées sur la section d'investissement s'expliquent car les subventions CAF n'ont pas encore été versées et il rappelle qu'en 2022 la CAF a subventionné à hauteur de 80% les travaux à l'Héritière.

Monsieur BRONDOLIN demande si le SIVU Collines Durance récupère la TVA. Il lui est répondu que oui.

Monsieur le Président indique le report des années précédentes s'élève à environ 1 000 000 € (en cumulant fonctionnement et investissement).

Madame GUY demande à quoi correspond la 1^{ère} ligne intitulée « Achats de prestations de services ». Il lui est répondu que cette ligne concerne les repas, les prestations réalisées dans les ACM et le marché Espace Jeunes.

Madame GENTE indique qu'il serait intéressant d'avoir l'analytique sur chaque structure pour évaluer leur coût de fonctionnement. Il lui est répondu que le budget est actuellement construit de la sorte mais qu'un bilan développé sera préparé et sera communiqué aux élus.

Madame REYBAUD s'interroge sur le montant des transports collectifs à la hausse. Il lui est répondu que cette ligne concerne les bus réservés pour les départs et retours des séjours aux Cytises mais également pour les sorties organisées dans les ALSH.

Madame FAURE demande si le recrutement d'un chauffeur de bus est toujours d'actualité. Il lui est répondu que le bus n'est pas en bon état.

Monsieur INSERGUET demande si une évolution par rapport au budget est faite. Il lui est répondu que oui sur le ROB qui sera présenté juste après ce rapport.

Monsieur INSERGUET demande si un tableau détaillant par grand pôle de dépenses est réalisable. Il lui est répondu que oui.

Madame REYBAUD précise qu'elle souhaite qu'une étude soit réalisée sur l'utilisation des structures ainsi que des coûts et recettes générées. Il lui est également répondu que cela est faisable.

Madame GENTE souligne la particularité dans l'augmentation des dépenses de cette année liées au développement et aux diverses hausses (énergie, alimentation, contrats).

Monsieur INSERGUET indique que pour évaluer le développement il faut comparer deux grands indicateurs : la masse salariale et le nombre d'enfants accueillis.

Monsieur le Président indique qu'une augmentation de la participation des familles n'est pas à exclure car il s'agit de la seule variable d'ajustement.

Monsieur NERVI demande si le SIVU Collines Durance peut fournir le coût de l'heure sur le centre de vacances Les Cytises. Il lui est répondu que sur cette structure le coût est estimé à la journée et non à l'heure.

Monsieur le Président indique qu'une commission doit être créée pour étudier le cas des Cytises afin de déterminer la suite de la gestion de cette structure. Dans un second temps, il conviendra notamment d'aborder le montant du déficit supportable pour le SIVU Collines Durance sur la phase de développement.

Vote à l'unanimité.

Madame FAURE quitte la séance.

Rapport N°5 : Rapport des orientations budgétaires (ROB)

Monsieur le Président lance le diaporama relatif au ROB sur l'écran afin de pouvoir en discuter avec l'ensemble des membres. Une progression budgétaire d'environ 27,73% est prévue sur le budget prévisionnel 2023 pour un montant total de 2 262 271,04 € par rapport au réalisé en 2022 qui lui était de 1 635 002,82 €.

Il précise que les contrats PEC 2022 seront versés courant 2023.

Monsieur BRONDOLIN indique que le coût d'un mercredi à l'ALSH est différent de celui d'une journée de vacances. Il demande si une tarification différente (mercredis/vacances) pourrait être envisagée. Il lui est répondu que cette option pourra faire l'objet d'une réflexion.

Madame PIOTR précise que le budget pour les activités ou sorties des ALSH (mercredis et vacances) ne devrait pas être revu à la baisse car la qualité des programmes proposés est un atout et qu'ils faisaient partis des objectifs fixés suite au diagnostic pour pérenniser et augmenter les fréquentations.

Madame GENTE précise qu'elle est inquiète sur le déficit du budget présenté ainsi car il n'y a pour l'instant pas de visibilité sur les dépenses réelles de l'année 2023. Monsieur le Président lui indique que les 200000€ nécessaires pour équilibrer le budget pourront être pris dans l'excédent des années précédentes.

Madame REYBAUD rebondit sur l'augmentation des charges et les restrictions budgétaires supportées actuellement par les communes. Elle se demande si c'est une bonne idée de puiser dans l'excédent des années précédentes. Elle souhaiterait pouvoir avoir une projection en supprimant la gestion du Centre de vacances les Cytises. Il lui est répondu que divers scénarios sont à envisager.

Il est proposé aux membres du comité de leur présenter un détail relatif aux différentes structures lors de la prochaine séance de comité syndical sur la base de :

- Tableau des coûts et recettes par structure sur 2022 : pour l'ALSH séparer les mercredis et vacances / par site / base journée,
- Evolution du nombre d'enfants fréquentant les structures ALSH/Cytises/EJ de 2018 à 2022,
- Répartition des familles par tarification,
- Faire ratio :
 - o Coût/Recettes : CAF/Familles/SIVU.

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses

1/ COPIL RPE :

Madame LASSO rappelle que le prochain COPIL du Relais Petite Enfance aura lieu le 14 mars prochain à Mallemort en salle du Conseil Municipal.

Compte-rendu des délégations

Prochain comité :

Mardi 11 avril 2023 à Mallemort

Fin de la Séance à 21h05.

La Secrétaire de Séance
Fanny PIOTR



Le Président
Philippe GRANGE



